

# DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES RELATIVES AUX CERTIFICATS D'IMMATRICULATION ET AUX PERMIS DE CONDUIRE



## CARTE GRISE

CERTAINES DÉMARCHES CONCERNANT LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE (CARTE GRISE) DOIVENT MAINTENANT ÊTRE EFFECTUÉS EN LIGNE SUR LE SITE DE L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> ☎ : 08 11 10 57 16

### DÉMARCHES CONCERNÉES PAR CETTE NOUVELLE PROCÉDURE

- DÉCLARER LA VENTE DE SON VÉHICULE (DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE)
- MODIFIER SON ADRESSE SUR LA CARTE GRISE
- DEMANDER UN DUPLICATA POUR PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION
- OBTENIR UN CERTIFICAT DE SITUATION ADMINISTRATIVE (NON GAGE)

## PERMIS DE CONDUIRE ET PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

À COMPTER **DU 2 NOVEMBRE 2017** (FERMETURE DES GUICHETS DE LA PREFECTURE-LA ROCHELLE- ET DE LA SOUS-PREFECTURE – SAINTES-). TOUTES LES DÉMARCHES CONCERNANT LE PERMIS DE CONDUIRE SE FERONT PAR TÉLÉPROCÉDURE DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'ANTS (<https://ants.gouv.fr>).

DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE 2017 LES PERMIS INTERNATIONAUX SONT DÉLIVRÉS PAR LE CERT DE NANTES. POUR CONNAÎTRE LES DÉMARCHES A SUIVRE IL FAUT SE RENDRE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARTIME À L'ADRESSE SUIVANTE : [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) (RUBRIQUE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES – PERMIS DE CONDUIRE)

POUR EFFECTUER CES DÉMARCHES, IL FAUT DISPOSER D'UN ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE (ORDINATEUR, TABLETTE, SMARTPHONE) MUNI D'UNE CONNEXION INTERNET ET D'UN DISPOSITIF DE COPIE NUMÉRIQUE)

**POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ OU NE DISPOSANT PAS DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE, LA PRÉFECTURE ET LA SOUS-PREFECTURE METTENT À DISPOSITION DES POINTS D'ACCUEIL NUMÉRIQUES ANIMÉS PAR DES MÉDIATEURS NUMÉRIQUES QUI ONT POUR VOCATION D'ASSISTER LES USAGERS DANS L'UTILISATION DE CES TÉLÉPROCÉDURES.**